

TRANSPORT DU PATIENT HÉBERGÉ EN ISOLEMENT INFECTIEUX

OBJET

Transport du patient sous Mesures additionnelles Contact, Gouttelettes ou Aérosol.

DOMAINE D'APPLICATION

Concerne tous les patients de la Cité hospitalière.

PERSONNES CONCERNÉES

Services concernés : Tous

Fonctions concernées : Service des transports internes et services de soins

RESPONSABILITÉS

La responsabilité du transport du patient sous Mesures additionnelles dans le respect des recommandations émises dans ce document incombe aux transporteurs et aux soignants en charge des patients.

PROCÉDURE

Personnel soignant

Le personnel soignant fait mention des Mesures additionnelles dans l'application THEO et s'assure que :

- le patient ait bénéficié d'une toilette corporelle dans la journée, qu'il ait changé ses vêtements de corps et qu'il se désinfecte les mains avant de quitter la chambre
- le personnel d'assistance aux soins ait renouvelé le linge de lit et désinfecté le cadre de lit

Si le patient est sous Mesures additionnelle Gouttelettes, lui demander de porter un masque chirurgical.

Si le patient est sous Mesures additionnelles Aérosol, lui demander de porter un masque chirurgical (rougeole - varicelle) ou un masque ultrafiltrant FFP2 (tuberculose pulmonaire bacillaire).

Transporteurs

Le transporteur se conforme aux règles suivantes :

- Il se désinfecter les mains avec la solution alcoolique avant de prendre en charge le patient
- Il réceptionne le patient prêt au transport devant sa chambre
- Il accompagne/transporte le patient à la destination indiquée
- Il se désinfecte les mains à la fin de la prise en charge du patient

REMARQUES

Le transporteur n'a pas besoin de mettre une blouse de protection même s'il doit exceptionnellement entrer dans la chambre. Le port de la blouse de protection est indiqué uniquement si le transporteur procède au transfert du patient de son lit sur un autre moyen de transport.

Les recommandations émises à l'intention des transporteurs sont également valables pour le personnel soignant qui assurerait le transport de patients. Si des soins devaient être administrés au cours du transport, il est recommandé au soignant de porter une blouse de protection ou de changer sa tenue de travail au terme du transport.

DISTRIBUTION

- Service des transports
- Tous les services de soins (ICS)

PIÈCE(S) JOINTE(S):

Microorganismes et pathologies:

Staphylocoques dorés résistants à la méticilline ou MRSA ou SARM

Entérocoque résistant à la vancomycine

Infection ou colonisation à entérobactéries non-E. coli productrices de bêta-lactamases à spectre élargi (ESBL)

Bactéries productrices de carbapénèmases

Dernière mise à jour le 15/03/2019